

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions administratives et financières

ACCÈS AUX FINANCES, Y COMPRIS AUX FINANCEMENTS PAR LE FEM

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. À sa 16^e session (CoP16, Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a révisé la résolution Conf. 16.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2014-2016* pour inclure les paragraphes suivants:

ENCOURAGE les Parties, lors de la révision de leurs stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, à intégrer les objectifs et priorités de la CITES pour faciliter l'identification d'éventuels projets pertinents pour la CITES susceptibles d'être acceptés par le FEM, y compris des projets axés sur les espèces;

INVITE le Conseil du FEM à tenir compte des résolutions et décisions pertinentes de la Conférence des Parties à la CITES lors de l'élaboration de la *Stratégie du FEM en matière de biodiversité*, dans le respect du mandat du FEM et du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*;

DÉCIDE de communiquer à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique les objectifs et priorités de la CITES à l'appui des Objectifs d'Aichi, et INVITE la CoP de la CDB à les prendre en compte lorsqu'elle transmet des orientations stratégiques générales au FEM;

Dans le contexte du *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité*, APPELLE les Parties, les mécanismes de financement établis, les donateurs, les organisations internationales, les universités, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs pertinents à fournir un soutien adéquat et opportun aux objectifs et priorités pertinents de la CITES;

DÉCIDE:

- c) *que le Secrétariat, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, continuera à chercher à établir une relation de travail plus étroite avec le FEM pour traiter des priorités de la CITES dans le contexte de sa stratégie en matière de biodiversité et dans le respect des mandats de la CITES et du FEM;*
3. La Conférence a aussi adopté la décision 16.2, *Accès aux financements accordés par le Fonds pour l'environnement mondial* et les décisions 16.3 à 16.8, *Accès à d'autres sources de financement* comme suit :

Un mécanisme de financement pour la CITES

La Conférence des Parties a décidé de différer l'examen d'un mécanisme de financement pour la CITES, tel que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), jusqu'à sa 17^e session, pour tenir compte des progrès accomplis aux termes de la décision suivante.

À l'adresse du Secrétariat

16.2 *Le Secrétariat :*

- a) *en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et en consultation avec le Secrétariat du FEM, étudie s'il est utile et faisable que le FEM assume le rôle de mécanisme de financement pour la CITES et en explore les incidences, notamment juridiques;*
- b) *fait rapport sur ses progrès et conclusions à la 65^e session du Comité permanent, concernant le risque, les avantages, la nécessité et les incidences, afin d'obtenir de nouvelles orientations en préparation de la 17^e session de la Conférence des Parties;*
- c) *communique la résolution 16.2 et la décision 16.2 au Conseil du FEM, via la Directrice générale et Présidente du FEM;*
- d) *poursuit, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB, sa recherche de liens de travail plus étroits avec le FEM pour améliorer sa stratégie pour la biodiversité dans le cadre du FEM-6 en renforçant le volet relatif aux espèces; et*
- e) *communique les priorités de la CITES au FEM pour que celui-ci les prenne en compte lors de la définition de sa stratégie pour la biodiversité dans le cadre du FEM-6, conformément au mandat du FEM.*

À l'adresse des Parties

16.3 *Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont invités à fournir une assistance financière ou technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties.*

16.4 *Les Parties sont invitées à détacher du personnel auprès du Secrétariat CITES. Le salaire de ce personnel détaché est pris en charge par la Partie concernée. Tous les personnels détachés demeurent sous l'autorité administrative de la Partie qui les envoie et accomplissent leur tâche et agissent dans l'intérêt de la mission du Secrétariat CITES.*

À l'adresse du Secrétariat

16.5 *En fonction de la disponibilité du financement externe, le Secrétariat, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières, agences de coopération et donateurs potentiels intéressés, organise une table ronde de donateurs pour les espèces sauvages afin de:*

- a) *partager les informations sur les programmes existants pour le financement de la protection des espèces sauvages;*
- b) *comprendre les besoins financiers à long terme des pays en développement pour la mise en œuvre de la Convention; et*
- c) *étudier le potentiel pour une hausse des ressources financières destinées à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.*

16.6 *Le Secrétariat présente un rapport sur ses conclusions et recommandations aux 66^e et 67^e sessions du Comité permanent, s'il y a lieu et à la 17^e session de la Conférence des Parties sur les progrès réalisés quant à la mise en œuvre de la décision 16.5.*

À l'adresse du Comité permanent

- 16.7 *Le Comité permanent examine les progrès de la mise en œuvre des décisions 16.5 et 16.6 lors de ses 66^e et 67^e sessions, s'il y a lieu.*
- 16.8 *Le Comité permanent maintient son groupe de travail intersession sur l'Accès aux finances, y compris par le FEM et les mécanismes innovants. Ce GT fournira des indications sur la façon d'assurer un financement pour soutenir l'apport d'une assistance technique aux Parties et au Secrétariat CITES.*

Application de la résolution Conf. 16.2

4. À la CoP16, les Parties ont estimé qu'il importe d'harmoniser les priorités de la CITES avec le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi*, et d'inclure leurs actions nationales et régionales relatives à la CITES dans les stratégies nationales et plans d'action pour la biodiversité (SNPAB) révisés et mis à jour, pour qu'elles soient reflétées dans leurs programmes et activités dans le cadre du FEM¹. L'adoption de la *Vision de la stratégie CITES* à la CoP16², avec son mandat prorogé jusqu'en 2020 et les modifications apportées pour intégrer des liens explicites avec le Plan stratégique pour la diversité biologique, a permis de renforcer ces liens.
5. Conformément à la résolution Conf. 16.2, paragraphe c) sous le deuxième "DÉCIDE", et à la décision 16.2, paragraphe d), le Secrétariat a communiqué avec le Secrétariat de la CDB pour étudier le meilleur moyen, pour le FEM, de mieux traiter les priorités CITES.

Application de la décision 16.2, Accès aux financements accordés par le Fonds pour l'environnement mondial

6. Pour remettre les choses en contexte, lors de la toute première intervention de la CITES au Conseil du FEM, en 2011³, le Secrétaire général de la CITES a attiré l'attention sur la menace immédiate que constitue la surexploitation de la biodiversité par le commerce international illégal et non durable des espèces sauvages et sur l'importance d'un financement direct du FEM pour lutter contre cette menace. Suite à cette intervention, le Conseil du FEM a décidé "que le Secrétariat du FEM organiserait une réunion des conventions relatives à la biodiversité avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, afin de faciliter la coordination de leurs priorités pour une éventuelle inclusion dans la stratégie de programmation du FEM-6." Cette réunion a eu lieu à Genève, en septembre 2013⁴. Elle était coprésidée par le Secrétaire exécutif de la CDB et le Secrétaire général de la CITES.
7. Comme indiqué plus haut, c'est le Secrétariat CITES qui a attiré l'attention du Conseil du FEM sur cette question et qui y a donné suite, à de nombreux égards, dans le cadre de ses relations avec le FEM et la CDB, y compris pour l'élaboration du premier projet approuvé par le FEM sur une question relative à la CITES, à savoir un projet de renforcement des capacités d'analyse scientifique pour les espèces sauvages en Afrique du Sud, en vue de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, qui a été lancé par le Secrétariat avec un financement de la Norvège. Le projet final⁵, d'un montant de 2,69 millions USD, a été élaboré en coopération avec le Ministère de l'environnement de l'Afrique du Sud et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), avec un appui en nature, d'une valeur de 800 000 USD, du Secrétariat CITES. Le Secrétariat s'est félicité de l'approbation de ce projet dans un communiqué de presse daté du 13 juin 2012⁶.
8. Concernant la mise en œuvre de la décision 16.2, paragraphes a) et b), le Secrétariat a communiqué avec le Secrétariat du FEM, les agents chargés de l'exécution du FEM et autres acteurs dans le but de commander une étude pour déterminer "s'il est utile et faisable que le FEM assume le rôle de mécanisme de financement pour la CITES et en explore les incidences, notamment juridiques". Toutefois, à la 66^e session du Comité permanent (Genève, janvier 2016), le Comité a décidé de recommander à la Conférence des Parties, à la présente session, de ne pas poursuivre la mise en œuvre de la

¹ Voir document CoP16 Doc. 8.4 (<https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/16/doc/F-CoP16-08-04.pdf>)

² Voir document CoP16 Doc. 12 (<https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/16/doc/F-CoP16-12.pdf>)

³ https://cites.org/fra/news/sq/2011/20111108_GEF.php

⁴ <https://www.cbd.int/cooperation/doc/blq-2013-09-09-en.pdf>

⁵ https://www.thegef.org/gef/project_detail?projID=4937

⁶ https://cites.org/eng/news/pr/2012/20120613_rhino_project.php

décision 16.2 a) en vue d'étudier s'il est utile et faisable que le FEM devienne un mécanisme financier pour la CITES ainsi que les incidences, notamment juridiques. En conséquence, le Secrétariat n'a pas d'autres informations à signaler sur les "risques, les avantages, l'utilité et les incidences", à l'exception du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM décrit ci-après.

9. Pour appliquer la décision 16.2, paragraphes c) et e), le 2 avril 2013, le Secrétaire général de la CITES a communiqué la résolution Conf. 16.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2014-2016*, et la décision 16.2 au Conseil du FEM, par l'intermédiaire de la directrice générale et présidente du FEM.
10. Des discussions ultérieures ont contribué aux progrès généraux de l'accessibilité aux financements du FEM pour les activités relatives à la CITES⁷. La programmation finale du FEM-6, qui couvre la période de juillet 2014 à juin 2018, contient un programme⁸ qui se concentre sur "la chasse, le braconnage et le commerce illégal des espèces en danger" dans le contexte de l'Objectif d'Aichi sur la biodiversité 12, et en particulier sur le déploiement "d'un effort concerté pour répondre à la menace d'extinction des espèces qui sont essentielles à la viabilité écologique et économique de nombreuses aires protégées en Afrique subsaharienne". Les activités de ce programme comprendront: le renforcement de la législation nationale, des institutions et de la lutte contre la fraude pour faire reculer le braconnage; le renforcement du suivi scientifique des espèces sauvages, de l'éducation et de la sensibilisation; et la réduction de la demande de produits illégaux provenant d'espèces sauvages. Il s'agit d'une étape majeure pour le FEM et la CITES ainsi que pour la place donnée aux questions relatives aux espèces dans le cadre du FEM. Le FEM et le Secrétariat de la CITES ont publié un communiqué de presse conjoint le 28 mai 2014, se félicitant de ces résultats⁹.
11. Afin de développer et de mettre en œuvre ce nouveau domaine de travail en tant que programme pilote pour évaluer les orientations futures du FEM, le Conseil du FEM a approuvé, à sa 48^e session (Washington, juin 2015), un nouveau programme mondial pour la vie sauvage – le Partenariat mondial pour la préservation de la faune et de la flore sauvages, la prévention du crime lié aux espèces sauvages et le développement durable (également appelé Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) du FEM) – de 90 millions USD¹⁰. Le Secrétariat CITES s'est officiellement félicité de ce financement du FEM dans un communiqué de presse publié le 4 juin 2015¹¹. Ce nouveau programme, financé par le FEM et des organisations partenaires, s'appuie sur les programmes existants du FEM et vise à promouvoir la conservation des espèces sauvages, la prévention de la criminalité liée aux espèces sauvages et le développement durable, afin de réduire les effets du braconnage et du commerce illégal sur les espèces protégées.
12. Le Programme mondial pour la vie sauvage du FEM cible essentiellement le Programme 3 de la Stratégie sur la biodiversité du FEM-6, *Prévention de l'extinction des espèces menacées connues*, mais traite aussi d'autres domaines et objectifs stratégiques du FEM-6 et cherche à fournir un cadre programmatique coordonné pour les projets actuels et futurs du FEM relatifs au commerce illégal d'espèces sauvages. Le Secrétariat CITES est un membre non exécutant du comité directeur du programme et fournit un avis technique, communique ses connaissances et son expérience et enrichit le programme en amenant le partenariat de l'ICWC et de MIKE. Le Secrétariat CITES a été la première organisation à fournir les résultats d'un exercice de cartographie liant le projet à des obligations nationales pour l'application de la CITES. Une copie de cet exercice est jointe au présent document, dans l'annexe 1.
13. Environ 20 projets sont déjà acceptés dans le cadre du programme ou prévus pour être inclus. Pour ces projets, les gouvernements nationaux, en partenariat avec des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile, jouent le rôle d'agents chargés de l'exécution tandis que la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) agissent comme des organismes d'application. Le bureau de coordination du Programme mondial pour la vie sauvage a

⁷ Pour des détails, voir le document SC65 Doc. 17 (<https://cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/65/F-SC65-17.pdf>)

⁸ Objectif 2 Réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité d'importance mondiale, Programme 3: Prévention de l'extinction des espèces menacées connues. Voir Orientations de la programmation FEM-6 pour d'autres détails sur ce programme. (https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/webpage_attached/GEF6_programming_directions_final_0.pdf)

⁹ https://cites.org/fra/CITES_welcomes_GEF-6-biodiversity-strategy

¹⁰ <https://www.thegef.org/gef/node/11263>

¹¹ https://cites.org/fra/gef_wildlife_prog_2015

communiqué une brève vue d'ensemble du programme au Secrétariat, qui est jointe au présent document, dans l'annexe 2.

14. Bien que le Secrétariat de la CITES ne soit pas un agent chargé de l'exécution du FEM et n'ait pas l'intention d'en devenir un, il a un rôle stratégique à jouer en étant le seul organe réglementaire du comité directeur du programme. En outre, bien des éléments du Programme mondial pour la vie sauvage sont naturellement harmonisés avec les priorités et projets de la CITES¹². Il est donc vital que les Parties soient conscientes des projets actuels et potentiels du FEM dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage et fassent en sorte que des liens effectifs soient tissés avec leurs obligations légales découlant de la Convention. Les Parties pourraient aussi considérer que d'autres projets du FEM en cours, dans le cadre de la programmation du FEM-5 ou du FEM-6, pourraient avoir des éléments relatifs à la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages¹³. En outre, les Parties pourraient également envisager de participer à l'exercice de planification nationale pour la programmation du FEM-7 couvrant la période de juillet 2018 à juin 2022.
15. Le Programme mondial pour la vie sauvage du FEM mentionné ci-dessus, ainsi que l'harmonisation des priorités CITES avec le *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi sur la biodiversité* dont il est question au paragraphe 4 ci-dessus ont effectivement ouvert une possibilité de financement par le FEM d'activités relatives à la CITES et fait considérablement progresser les discussions relatives à la mise en œuvre de la résolution Conf. 16.2, paragraphe c), sous le deuxième "DÉCIDE" et la décision 16.2. À la 66^e session du Comité permanent, le Comité a demandé au Secrétariat d'inviter le Secrétariat du FEM à participer à la CoP17 pour sensibiliser les Parties à l'accès au financement du FEM¹⁴ et fournir des orientations. Le Secrétaire général a envoyé une lettre d'invitation à la directrice exécutive du FEM, le 4 février 2016.
16. Le Secrétariat CITES a également contribué à l'évaluation des besoins de financement pour la mise en œuvre de la CDB et de ses protocoles, pour la septième période de reconstitution du FEM. Le rapport résumé de cet exercice est disponible comme document de travail de la première session de l'organe subsidiaire chargé de l'application de la CDB (Montréal, 2016)¹⁵. Parmi les neuf conclusions préliminaires de l'évaluation, il y a la nécessité pour les pays "de renforcer les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique", y compris la CITES, qui est distinguée comme un moyen d'utiliser plus efficacement les fonds du FEM-7, couvrant la période de juillet 2018 à juin 2022. C'est une réalisation majeure pour la CITES car elle permet aux Parties d'accéder au financement du FEM pour des priorités CITES.

Application des décisions 16.3 à 16.8, Accès à d'autres sources de financement

17. Concernant la décision 16.3, le document CoP17 Doc. 7.3, *Rapports financiers pour 2014-2016*¹⁶ résume l'appui financier extrabudgétaire fourni pour la mise en œuvre de la Convention durant la période écoulée depuis la CoP16.
18. Durant la période de 2013 à 2015, le Secrétariat a réussi à mobiliser des fonds externes et à obtenir des contributions se montant à 11 909 805 USD pour l'application de la Convention, que le Secrétariat gère directement. Comme on le voit dans la figure 1 ci-dessous, il y a eu une augmentation considérable des contributions extrabudgétaires au fil des ans. Bien que cela n'apparaisse pas sur le graphique ci-dessous, un montant de 705 141 USD a été obtenu au premier trimestre de 2016, principalement pour le projet sur les délégués parrainés pour la CoP17. Les fonds externes obtenus durant la période 2013-2015 sont résumés dans le tableau 2 et dans la figure 2 ci-dessous.

¹² Voir le document d'information SC66 Inf.14 (<https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/66/Inf/E-SC66-Inf-14.pdf>)

¹³ Par exemple, voir le document SC66 Doc.29 (<https://cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/66/F-SC66-29-Rev1.pdf>), annexes 1 et 2, pour une liste des projets pertinents PNUD-FEM pouvant éventuellement soutenir les Plans d'actions nationaux pour l'ivoire.

¹⁴ Voir SC66 Sum.10 (Rev.1) (<https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/66/ExSum/E-SC66-Sum-10.pdf>) ainsi que SC66 Com.5 (Rev. par Sec.) (<https://cites.org/sites/default/files/eng/com/sc/66/Com/E-SC66-Com-05%28RevbySec%29.pdf>).

¹⁵ UNEP/CBD/SBI/1/8/ADD2 (<https://www.cbd.int/doc/meetings/sbi/sbi-01/official/sbi-01-08-add2-fr.pdf>)

¹⁶ <https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/17/WorkingDocs/F-CoP17-07-03.pdf>

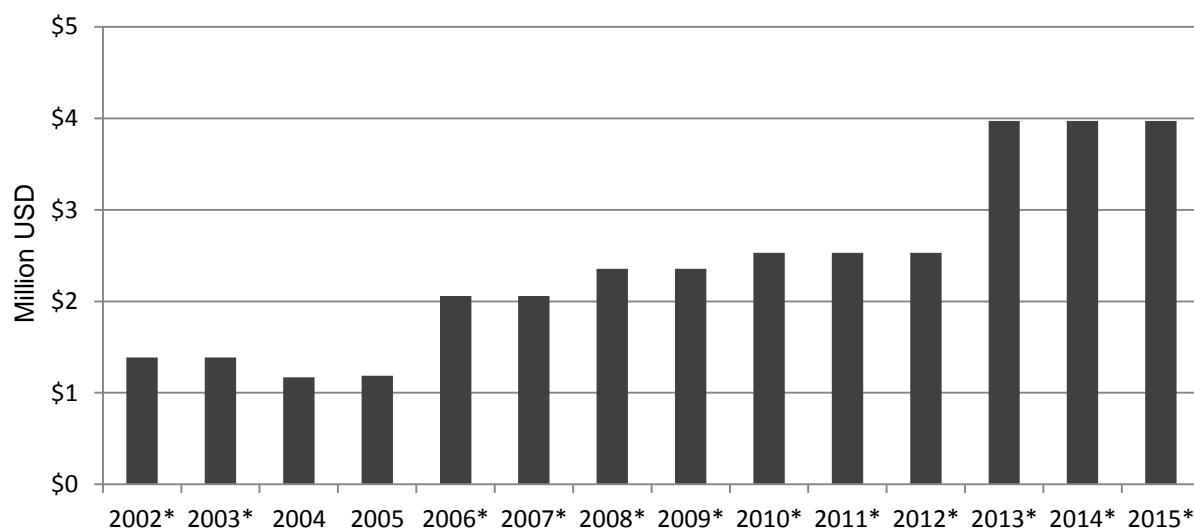


Figure 1. Évolution des contributions extrabudgétaires en espèces à la CITES, par année (moyenne)¹⁷

Tableau 1 et figure 2. Fonds reçus et gérés par le Secrétariat CITES (2013-2015)

Principaux donateurs 2013-2015	USD	%
Union européenne	8 599 516	72,21
Royaume-Uni	887 666	7,45
États-Unis d'Amérique	858 827	7,21
Norvège	305 446	2,56
Japon	220 994	1,86
Hong Kong, SAR (Chine)	103 122	0,87
Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)	100 000	0,84
Suisse	96 602	0,81
Australie	40 000	0,34
Allemagne	27 931	0,23
Botswana	20 000	0,17
Autres	649 701	5,46
Total:	11 909 805	

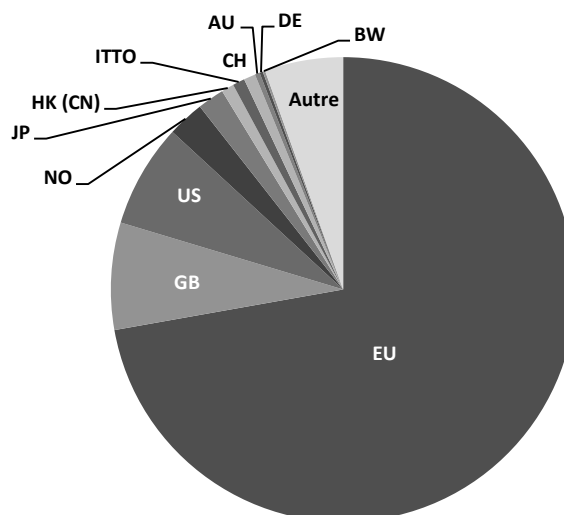


Tableau 2. Ventilation des fonds reçus de l'Union européenne (2013-2015)

Titre du projet ¹⁸	USD	%
Espèces marines & Spécimens élevés en captivité	2 625 995	30,54
Projet MIKE phase II	2 595 456	30,18
MIKES	2 104 032	24,47
Décisions de la CoP16	965 517	11,23
Renforcement des capacités phase II (paiement final)	308 516	3,59
Total:	8 599 516	

¹⁷ Pour les années marquées d'un astérisque (*) c'est le montant moyen obtenu au cours d'une période biennale/triennale qui est indiqué. Les chiffres sont tirés de: CoP13 Doc. 8.4, CoP14 Doc. 7.1 (Rev. 1) annexe 10, CoP15 Doc. 6.2 (Rev.1) annexes 8b) et 9b) et CoP16 Doc. 8.5.

¹⁸ Les chiffres représentent les montants déposés, reçus par le Secrétariat CITES; ils ne reflètent peut-être pas le montant total mobilisé durant les trois années.

19. Le Secrétariat estime qu'une part importante de son rôle consiste à aider à mobiliser des ressources financières additionnelles pour aider les Parties à appliquer la Convention. Ces fonds ne vont pas au Secrétariat. Dans ce contexte, le Secrétariat a aidé à obtenir 102,9 millions USD pour l'application de la CITES dans le cadre de ses efforts plus généraux de mobilisation des ressources et de partenariat avec d'autres organisations durant la période 2013-2015 (voir tableau 3 ci-dessous). Ces fonds comprennent des montants obtenus dans le cadre: du projet du FEM intitulé *Strengthening Law Enforcement Capabilities to Combat Wildlife Crime for Conservation and Sustainable Use of Species in South Africa with Rhinoceros as a target* [Renforcement des capacités d'application des lois pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, pour la conservation et l'utilisation durable des espèces en Afrique du Sud (cible: rhinocéros)]; du dispositif d'aide au développement de la Banque mondiale (DGF) qui vise à renforcer les capacités nationales d'application pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC); du projet ICCWC de l'UE dans le cadre d'Interpol; et des fonds ONUDDC promis et/ou transférés dans le cadre du Fonds pour l'éléphant d'Afrique¹⁹.

Tableau 3. Fonds externes obtenus en collaboration avec des partenaires clés, et gérés par ces partenaires (2013-2015)

Activité/Partenaires	USD
Projet PNUE/FEM pour l'Afrique du Sud (rhinocéros): montant total du projet, 2013-2017	2 690 455
Programme mondial pour la vie sauvage du FEM: montant total du programme, 2015-2018	90 000 000
ICCWC – DGF Banque mondiale (ONUDDC) et UE (Interpol)	3 900 000
UE ONUDDC-CITES Application des lois relatives aux espèces sauvages en Asie et gestion de la demande	5 600 000
Fonds pour l'éléphant d'Afrique (PNUE): revenu enregistré, 2013-2015	748 640
Total:	102 939 095

20. En outre, le Secrétariat CITES a collaboré étroitement avec de nombreuses organisations philanthropiques et les a conseillées sur l'investissement dans des domaines relatifs à la CITES, en particulier pour combattre le trafic des espèces sauvages.
21. Le Secrétariat cherche à obtenir plus de 34,5 millions USD en financement externe pour la période triennale 2017-2019 (voir tableau 4 ci-dessous). Des discussions sont en cours pour obtenir des fonds de l'Union européenne pour la mise en œuvre de décisions sélectionnées de la CoP17 et pour d'autres activités. Un financement additionnel peut être attendu après la clôture des travaux de la Table ronde de donateurs sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, mais son échelle ne peut pas encore être estimée. D'autres détails sur la proposition se trouvent dans le document CoP17 Doc. 7.4, *Budget et programme de travail pour la période 2017-2019*.

Tableau 4. Fonds externes recherchés pour la période 2017-2019²⁰

Activité	USD
Renforcement des capacités MIKE en Afrique de l'Est et australe	12 000 000
ICCWC	10 000 000
Espèces d'arbres, y compris tropicales	7 000 000
Renforcement des capacités	3 000 000
Application des décisions de la CoP17	1 500 000
Projet sur les délégués parrainés (CoP18)	1 000 000
Total:	34 500 000

22. Durant la période entre la CoP16 et la CoP17, plusieurs personnes ont été déléguées auprès du personnel du Secrétariat CITES qui a également bénéficié d'autres formes d'appui en personnel. Le Gouvernement de l'Australie-Méridionale a délégué une personne, pour une durée de deux mois, qui a apporté un appui pour un certain nombre de questions relatives à la lutte contre la fraude. La Suisse, dans

¹⁹ <http://www.africanelephantfund.org/page/i/funding>

²⁰ Les chiffres représentent une estimation brute fondée sur les besoins identifiés et ne sont attribués à aucun donateur particulier.

le cadre du programme Syni²¹ de la ville de Lausanne, a délégué une personne qui a travaillé à la communication et à l'information pendant neuf mois, en 2014. En outre, la Norvège a délégué un juriste de l'Agence norvégienne pour l'environnement, chargé d'aider le Secrétariat CITES, un jour par semaine, à soutenir le projet sur les législations nationales.

23. Concernant d'autres types d'appui en personnel, l'Allemagne a fourni un administrateur auxiliaire ayant une formation universitaire et une expérience des questions relatives aux espèces marines, à partir de janvier 2015, pour une période initiale de 24 mois, et soutient également un administrateur de programme CITES-CMS depuis juillet 2015, pour 30 mois, afin de renforcer l'application du programme de travail conjoint CITES-CMS 2015-2020. Récemment, la République de Corée, par l'intermédiaire de la *Korean Environment Corporation* (KECO), a fourni de manière suivie, au Secrétariat CITES, des stagiaires hautement qualifiés, dans le cadre de son Programme international de formation d'experts²². Quatre stagiaires soutenus par KECO ont travaillé au Secrétariat CITES entre la CoP16 et la CoP17. Le Secrétariat a également accueilli plusieurs autres stagiaires autofinancés, qui ont contribué à différents aspects du travail du Secrétariat.

Tableau 5. Appui en personnel reçu entre 2013 et 2015

Appui en personnel 2013-2015	USD ²³	%
Allemagne: administrateur auxiliaire (P-2, depuis janvier 2015 pour 2 ans)	320 800	43,4
Allemagne: administrateur CMS/CITES (P-3, depuis juillet 2015 pour 2,5 ans)	241 400	32,6
Corée: stagiaires KECO-IEETP (4 stagiaires, 6 mois chacun)	92 800	12,5
Suisse: administrateur de programme Syni (9 mois)	54 000	7,3
Australie: administrateur, appui à la lutte contre la fraude (2 mois)	16 000	2,2
Norvège: juriste (1 jour/semaine, 6 mois)	15 000	2,0
Total:	740 000	

24. Le Secrétariat exprime ses sincères remerciements à tous les gouvernements mentionnés ci-dessus pour leur appui qui contribue énormément aux travaux quotidiens du Secrétariat. Le Secrétariat souhaite encourager respectueusement d'autres Parties à suivre cet exemple.
25. Concernant la mise en œuvre des décisions 16.5 et 16.6, relatives à l'organisation d'une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages, le Comité permanent a invité son groupe de travail sur l'accès au financement, y compris au financement du FEM et mécanismes innovants, à se reconstituer afin de discuter de l'organisation de la Table ronde. Cette mesure a suivi l'appel du Secrétaire général des Nations Unies en faveur d'un renforcement de la réponse du système des Nations Unies à la lutte contre le commerce illégal d'espèces de la faune et de la flore sauvages. Une Table ronde de donateurs sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts a été organisée par le Secrétariat CITES, le PNUD, le PNUE, l'ONUDC et la Banque mondiale, en marge du Forum politique de haut niveau (New York, juillet 2015)²⁴.
26. Les participants ont salué et reconnu l'intérêt d'établir un groupe consultatif des donateurs sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts à durée limitée, composé des donateurs présents à cette réunion, qui fonctionnerait jusqu'à la CoP17. Le mandat du groupe consultatif des donateurs est disponible dans un document d'information à la présente session.

²¹ <http://www.syni.ch/>

²² https://www.keco.or.kr/en/core/expansion_international/contentsid/2002/index.do

²³ Les chiffres pour l'administrateur du programme Syni et les stagiaires ont été calculés sur la base d'une estimation en utilisant un taux mensuel pour un consultant de rang équivalent.

²⁴ Pour des détails, voir le document SC66 Doc. 10.4 (<https://cites.org/sites/default/files/fra/com/sc/66/F-SC66-10-04.pdf>)

27. La Banque mondiale, avec l'appui de l'ONU et du groupe consultatif des donateurs sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts mentionné plus haut, a décidé de préparer un rapport décrivant le financement international et national et proposant des recommandations préliminaires sur l'appui requis, les lacunes et les moyens de rendre la collaboration plus efficace. Pour cette tâche, la Banque mondiale mène une analyse du portefeuille des investissements des grands donateurs internationaux dans le contexte de la lutte contre le braconnage des espèces sauvages, la lutte contre le trafic et les projets et programmes de réduction de la demande, pour évaluer l'état actuel du financement international en faveur de la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages. Cette analyse conduira à la création d'une référence pour la communauté de donateurs qui, en consultation avec les pays destinataires, peuvent aider à établir la future vision de la situation du financement de la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages.
28. Le Secrétariat a demandé à la Banque mondiale de soumettre le rapport de l'étude susmentionnée comme document d'information et de faire un rapport verbal sur l'étude à la présente session. Une activité parallèle est également prévue en marge de la CoP17 pour présenter le rapport et obtenir des commentaires additionnels des donateurs. La Banque mondiale peut aussi demander que le groupe consultatif des donateurs soit prorogé et collabore au-delà de la période initiale à l'analyse du portefeuille.
29. À sa 66^e session, le Comité permanent a soutenu la proposition du Secrétariat d'organiser, sous réserve des ressources disponibles, une table ronde semblable à celle qui a été organisée sur le thème de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages pour étudier la possibilité d'augmenter les ressources financières en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des espèces sauvages, notant que la table ronde précédente est axée sur le trafic des espèces sauvages. La Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages, sur l'utilisation durable, devrait avoir lieu immédiatement après l'atelier suggéré sur la CITES et les moyens d'existence (voir le document CoP17 Doc. 16, *La CITES et les moyens d'existence*). Le Secrétariat fera un rapport verbal à ce sujet à la CoP.

Recommandation

30. À la lumière de ce qui précède, la Conférence des Parties est invitée à adopter les projets de décisions contenus dans l'annexe 3 du présent document.
31. Tenant compte des travaux en cours au sein du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM, les Parties pourraient estimer qu'une discussion distincte sur *l'examen d'un mécanisme de financement pour la CITES, tel que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*, n'est peut-être pas nécessaire pour le moment. Le Secrétariat recommande, en conséquence, que la Conférence des Parties n'adopte pas de décision à cet effet. En lieu et place, les Parties sont encouragées à coopérer activement avec leurs homologues nationaux au FEM et à contribuer à l'élaboration et à l'application des projets pertinents du FEM dans le cadre du Programme mondial pour la vie sauvage. Les Parties pourraient peut-être aussi souhaiter surveiller étroitement les progrès de ces projets, pour voir s'il s'agit d'une approche efficace pour renforcer l'accès des Parties au financement du FEM.
32. Le Secrétariat estime que le groupe de travail intersession sur l'accès au financement, y compris au financement du FEM et mécanismes innovants, tel qu'il est constitué dans la décision 16.8, a terminé ses travaux.
33. Les Parties pourraient aussi souhaiter examiner la demande de prorogation du groupe consultatif des donateurs aux fins de collaborer au-delà de la période initiale de fonctionnement jusqu'à la CoP17.
34. Les projets de décisions proposés, s'ils sont adoptés, remplaceront les décisions 16.2 à 16.8 inclus, et le Secrétariat demande que ces décisions soient abrogées.

Exercice de cartographie liant la CITES au Programme mondial pour la vie sauvage (GWP)

ÉLÉMENT DE PROGRAMME 1. Réduire le braconnage et améliorer les avantages pour les communautés et la gestion	ÉLÉMENT DE PROGRAMME 2. Réduire le trafic des espèces sauvages	ÉLÉMENT DE PROGRAMME 3. Réduire la demande	ÉLÉMENT DE PROGRAMME 4. Connaissances, dialogue politique et coordination
<p>Le Programme CITES MIKE surveille les tendances du braconnage des éléphants (et les efforts d'application des lois) dans 60 sites de 30 États africains de l'aire de répartition et dans 25 sites de 13 États asiatiques de l'aire de répartition.</p> <p>MIKES (Minimising the Illegal Killing of Elephants and other Endangered Species) élargit les efforts à d'autres espèces emblématiques menacées par le commerce illégal (c.-à-d. les rhinocéros, les grands singes et les tortues marines).</p>	<p>Les outils d'analyse scientifique ICCWC comprennent des directives sur l'analyse scientifique pour l'ivoire et l'élaboration de directives semblables pour le bois.</p> <p>Un matériel de formation à la lutte contre le blanchiment d'argent de l'ICCWC spécifique à la criminalité liée aux espèces sauvages est en train d'être élaboré par la Banque mondiale et l'ONU DC.</p>	<p>Un atelier sur les stratégies visant à mettre fin au commerce illégal de l'ivoire, du côté de la demande, a eu lieu en Chine en janvier 2015.</p> <p>Un atelier international sur les bois de rose, axé sur les stratégies visant à mettre fin au commerce illégal du côté de la demande est prévu pour 2016</p>	<p>Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages avec l'UE, l'Allemagne, le PNUD, le PNUE, l'ONU DC et la Banque mondiale pour augmenter les sources de financement pour l'application des lois et la gouvernance relatives aux espèces sauvages et aux forêts.</p>
<p>Les Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANI) CITES sont un outil pratique de renforcement des mesures nationales de lutte contre le commerce illégal de l'ivoire dans 19 pays d'Afrique et d'Asie qui sont les principaux pays d'origine, de transit et de destination. Le Comité permanent CITES supervise un mécanisme de rapport sur les progrès. Beaucoup de PANI ont identifié des besoins importants en financement pour l'application.</p>			
<p>Les évaluations des outils analytiques ICCWC pour la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, menées par l'ONU DC au nom de l'ICCWC, sont en cours dans plus de 15 pays. Les plans d'action sur les compilations d'outils qui en résultent identifient les actions prioritaires et les recommandations visant à renforcer les réponses nationales à la criminalité liée aux espèces sauvages. Un cadre national d'auto-évaluation des capacités pour la lutte contre la fraude est en train d'être élaboré par la CITES, au nom de l'ICCWC, afin de renforcer la compilation d'outils de l'ICCWC et de permettre une évaluation 'rapide' des efforts de lutte contre la fraude.</p>			
<p>Actions de lutte contre le commerce illégal de la corne de rhinocéros, émanant de l'équipe spéciale CITES sur les rhinocéros et du dialogue ministériel des principaux États impliqués dans le commerce illégal de cornes de rhinocéros. Les actions englobent l'application au niveau national et les priorités de coopération régionale. Des travaux spécifiques sur la sensibilisation et la réduction de la demande sont en cours sous l'égide du groupe de travail CITES sur les rhinocéros.</p>			
<p>Le projet CITES sur les législations nationales est le principal mécanisme de la Convention visant à encourager et aider les Parties dans leurs efforts législatifs pour garantir que la législation nationale satisfait aux exigences minimales d'application de la CITES. Le Secrétariat aide les pays prioritaires à examiner et améliorer leur législation.</p>			
<p>La CITES et les moyens d'existence: élaboration d'outils et de directives d'évaluation des impacts sur les moyens d'existence. Il existe aussi un groupe de travail CITES actif sur les moyens d'existence.</p>	<p>Les recommandations du Comité permanent CITES sur les grands félins d'Asie traitent différentes parties de la chaîne d'approvisionnement illégale, notamment la lutte contre la fraude, la réduction de la demande et la prévention du commerce illégal à partir des établissements d'élevage.</p>		

LÉGENDE

- CITES
- ICCWC
- Multipartenaires

Pays	Organe d'exécution	MIKE / MIKES ¹ (sites de projet harmonisés)	Plan d'action national pour l'ivoire ²	Compilation d'outils ICCWC ³	Action relative au commerce illégal de la corne de rhinocéros ⁴	Projet CITES sur les législations nationales ⁵	La CITES et les moyens d'existence ⁶
Monde	PNUD, Banque mondiale	Coordination mondiale et projet de gestion des connaissances					
<i>Groupe I – Projets nationaux GWP approuvés par le FEM en juin 2015</i>							
1. Botswana	PNUD	✓		✓✓	✓	✓✓	✓
2. Cameroun	PNUD	✓✓ (Boumba-Bek)	✓✓	✓*			✓✓
3. Congo (2 projets)	PNUD, Banque mondiale	✓✓ (Nouabale-Ndoki, Odzala)	✓✓	✓		✓✓	
4. Éthiopie	PNUD	✓ (Babille)	✓✓	✓*			
5. Gabon	Banque mondiale	✓✓	✓✓	✓✓		✓✓	
6. Inde	PNUD	✓			✓	✓✓	
7. Indonésie	PNUD	✓			✓		✓
8. Mozambique	PNUD	✓✓ (Niassa)	✓✓	✓	✓✓	✓✓✓	
9. République-Unie de Tanzanie	PNUD	✓ (Katavi Rukwa, Ruaha Rungwa, Selous Mikumi)	✓✓✓	✓		✓✓✓	
10. Zambie	Banque mondiale	✓			✓	✓✓	
<i>Groupe II - Projets nationaux GWP en attente de l'approbation du FEM¹</i>							
11. Kenya	PNUD	✓✓	✓✓✓	✓	✓	✓✓✓	✓
12. Malawi	Banque mondiale	✓			✓	✓✓	
13. Mali	PNUD	✓				✓	
14. Philippines	BAsD		✓✓✓		✓	✓✓	
15. Afrique du Sud	PNUE	✓			✓✓		✓
16. Thaïlande	PNUD	✓	✓✓✓		✓		
17. Viet Nam	Banque mondiale	✓	✓✓✓	✓✓	✓✓		✓✓
18. Zimbabwe	PNUD	✓✓			✓		✓

¹ ✓✓=MIKE et MIKES; ✓=MIKE seulement; les sites énumérés indiquent les sites MIKE/MIKES qui sont aussi des sites de projet cibles pour les projets nationaux. D'autres sites de projet FEM peuvent décider volontairement de devenir des sites MIKE.

² ✓✓✓ = Parties qui sont 'une préoccupation principale' pour le contrôle du commerce illégal de l'ivoire; ✓✓ = Parties qui sont une 'préoccupation secondaire'; ✓ = Parties 'méritant d'être suivies'.

³ ✓✓ = L'évaluation de la compilation d'outils ICCWC est terminée et le rapport et le plan de travail ont été présentés au gouvernement; ✓ = L'évaluation de la compilation d'outils ICCWC est en cours; ✓* = le pays est invité à mettre en œuvre l'évaluation de la compilation d'outils ICCWC avec l'appui de l'ICCWC.

⁴ ✓✓= État principal impliqué dans le commerce illégal de la corne de rhinocéros; ✓ = État participant à l'équipe spéciale sur les rhinocéros et stratégies et actions associées.

⁵ ✓✓✓= Parties identifiées comme méritant une attention prioritaire (bénéficiaires d'un appui dans le cadre du projet sur les législations nationales en 2015-2016); ✓✓= Parties dont la législation nécessite un examen et qui sont Parties à la Convention depuis au moins 20 ans; ✓=Parties dont la législation nécessite un examen et qui sont Parties à la Convention depuis moins de 20 ans.

⁶ ✓✓= Étude de cas actuelle/possible sur la CITES et les moyens d'existence; ✓= Membre du groupe de travail sur la CITES et les moyens d'existence.

⁷ Le deuxième groupe de projets nationaux a été soumis au FEM en novembre 2015 pour intégration dans le GWP et attend l'approbation du Conseil du FEM.

Programme mondial pour la vie sauvage – Aperçu

(Soumis par le bureau de coordination du Programme mondial pour la vie sauvage)

En juin 2015, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a approuvé le document de programme pour le Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) septennal. Le GWP est un partenariat mondial dirigé par le Groupe de la Banque mondiale (GBM) qui encourage la conservation et le développement durable en luttant contre le commerce illégal des espèces sauvages. Ce programme multidimensionnel considère la crise des espèces sauvages de manière globale, à travers différents projets de pays et un projet mondial. Le GWP a une valeur d'investissement initiale de 90 millions USD en financement du FEM pour 12 projets – onze projets nationaux en Afrique et en Asie et un projet mondial exécuté par le GBM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Collectivement, ces projets mobilisent un cofinancement d'autres donateurs, jusqu'à 513 millions USD en nature/espèces et autres subventions/prêts. Les 10 pays où il y a des projets du GWP sont le Botswana, le Cameroun, l'Éthiopie, le Gabon, l'Inde, l'Indonésie, le Mozambique, la République du Congo, la Tanzanie et la Zambie. Neuf autres pays ont présenté des projets au FEM pour examen dans le cadre du programme de travail de juin 2016 pour une valeur d'investissement de 41 millions USD. Une fois qu'il sera approuvé par le Conseil du FEM, le Programme comprendra 21 projets et représentera un investissement global du FEM de 131 millions USD, mobilisant 704 millions USD en cofinancement.

Les agents chargés de l'exécution du FEM et de l'application des projets collaborant à ce programme comprennent le GBM, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds mondial pour la nature (WWF) la Banque asiatique de développement (BAsD) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Ces agents, qui constituent le Comité directeur du Programme avec le Secrétariat CITES, la *Wildlife Conservation Society* (WCS), TRAFFIC et *WildAid*, ont joint leurs forces à celles de gouvernements de pays en développement pour lutter contre la crise qui touche les espèces sauvages et contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable. Le GBM dirige la coordination générale du GWP et les éléments d'échange de connaissances pour renforcer chaque résultat obtenu par les projets nationaux. Le PNUD dirige un effort de coordination et d'apprentissage pour renforcer la capacité d'application des lois dans des ports prioritaires, par l'introduction d'un programme d'incitation aux meilleures pratiques et le renforcement de la collaboration entre les pays africains et asiatiques et les agences participant aux efforts de réduction du transport maritime de produits illégaux issus d'espèces sauvages, en particulier l'ivoire.

Le GWP est articulé autour de quatre éléments: 1) réduire le braconnage et améliorer les avantages pour les communautés et la cogestion; 2) réduire le trafic des espèces sauvages; 3) réduire la demande; et 4) améliorer les connaissances, le dialogue politique et la coordination. Par des investissements ciblés dans tous ces éléments, le GWP cherche à réduire à la fois l'offre et la demande qui motivent le commerce illégal d'espèces sauvages et à protéger les espèces et les habitats par une planification intégrée au niveau des paysages. Le GWP encourage un objectif commun dont les résultats anticipés seront supérieurs à la somme de chacun des éléments. Ce Programme facilite l'interconnectivité entre les pays qui utilisent le Système de répartition transparente des ressources du FEM, au-delà de ce qui peut être réalisé dans le cadre de petits projets isolés. Les projets nationaux conçus selon les besoins de pays particuliers et les investissements garantissent une optimisation des avantages économiques de la gestion des ressources naturelles, le renforcement des aires protégées, l'appui à la lutte contre le braconnage, le développement du tourisme, la formation à la gestion des parcs et le renforcement de l'importance du renseignement criminel, un développement des moyens d'existence compatible avec la conservation et la planification des paysages et la création de corridors biologiques.

Le projet de coordination dirigé par le GBM a pour objet de renforcer la coordination entre les différents acteurs, de surveiller les résultats des projets nationaux, d'améliorer la capacité des projets nationaux de mise en œuvre d'actions de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et d'élaborer une plateforme de gestion des connaissances sur IWT, et d'exécuter conjointement des mesures clés dans le cadre du projet avec des institutions partenaires clés telles que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC), entre autres. Le GWP renforce la cohésion et la cohérence internes entre les investissements du FEM, à travers les agents chargés de l'exécution du FEM. Le partage des enseignements acquis par des échanges de connaissances virtuels et en personne est un des aspects clés de la coordination mondiale. En outre, la coordination entre les partenaires et collaborateurs du programme permet d'optimiser les possibilités d'investissement et d'atténuer le plus possible la redondance. Ce financement important FEM-6 ouvre une étape vers la possibilité d'élargissement, par des investissements additionnels, pour ajouter de nouvelles espèces menacées et de nouvelles zones géographiques qui ne sont pas encore incluses dans le

GWP. Le programme reconnaît que la CITES fournit le cadre juridique international de réglementation du commerce international des espèces sauvages. Des informations additionnelles sur le GWP se trouvent sur les sites du FEM et du GBM.

Brochure GWP: <https://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/publication/IWT%20trifold%20reduced.pdf>

Dossier GWP: <http://www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/global-wildlife-program>

PROJETS DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Accès au financement du FEM

À l'adresse des Parties

17.AA Les Parties sont encouragées à:

- a) poursuivre leurs efforts pour inclure les priorités CITES dans leurs stratégies nationales et plans d'action pour la biodiversité (SNPAB) afin de renforcer l'accès au financement du FEM;
- b) contribuer à l'élaboration et à l'application de projets du FEM qui pourraient contenir des éléments relatifs à l'application de la CITES, en communiquant avec leurs homologues du FEM et en les informant sur les obligations et processus CITES pertinents; et
- c) surveiller étroitement les progrès du Programme mondial pour la vie sauvage du FEM et de ses projets, afin de garantir son efficacité en matière de renforcement de l'accès des Parties au financement du FEM et à la réalisation de leurs obligations au titre de la CITES.

À l'adresse du Secrétariat

17.BB Le Secrétariat:

- a) communique les priorités de la CITES au FEM pour que celui-ci les prenne en compte lors de la définition de sa stratégie pour la biodiversité dans le cadre du FEM-7, conformément au mandat du FEM;
- b) contribue au Programme mondial pour la vie sauvage du FEM pour faire en sorte que les projets du FEM dans le cadre de ce programme sont, dans la mesure du possible, harmonisés avec les décisions et résolutions de la CITES et contribuent à l'amélioration de l'application de la Convention;
- c) continue, en collaboration avec le Secrétariat de la CDB ainsi qu'avec le Secrétariat du FEM, à renforcer la stratégie pour la biodiversité du FEM-7 et notamment de l'élément relatif aux espèces; et
- d) fait rapport sur les progrès au Comité permanent.

Accès à d'autres sources de financement

À l'adresse des Parties, des organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes

17.CC Toutes les Parties, les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes sont invités à fournir une assistance financière ou technique afin d'assurer une mise en œuvre efficace des décisions et résolutions adoptées par la Conférence des Parties.

À l'adresse des Parties

17.DD Les Parties sont invitées à déléguer du personnel auprès du Secrétariat CITES et à noter que le salaire du personnel délégué incombe à la Partie concernée. Le personnel délégué remplit ses fonctions et agit dans l'intérêt du mandat du Secrétariat CITES.

À l'adresse du Secrétariat

- 17.EE Sous réserve du financement externe disponible, le Secrétariat, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières compétentes, agences de coopération et donateurs éventuels, organise une Table ronde de donateurs pour les espèces sauvages axée tout particulièrement sur l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages, afin:
- a) de partager les informations sur leurs programmes de financement existants pour la conservation des espèces sauvages;
 - b) de comprendre les besoins financiers à long terme des pays en développement pour la mise en œuvre de la Convention; et
 - c) d'étudier le potentiel pour une hausse des ressources financières destinées à assurer la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages.
- 17.FF Le Secrétariat fait rapport sur les progrès concernant la mise en œuvre de la décision 17.EE et ses conclusions et recommandations, au Comité permanent, s'il y a lieu, et à la 18^e session de la Conférence des Parties.

À l'adresse du Comité permanent

- 17.GG Le Comité permanent examine les progrès d'application des décisions 17.CC à 17.FF et fait des recommandations, si nécessaire, à la 18^e session de la Conférence des Parties.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS OU DÉCISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Le Secrétariat propose donc le budget et source de financement provisoires suivants.

Secrétariat:

L'appui du Secrétariat, tel qu'il est décrit dans les projets de décisions 17.BB, 17.EE et 17.FF, peut s'inscrire dans les travaux quotidiens du personnel actuel du Secrétariat.

Comités:

Les membres du Comité permanent peuvent être priés de contribuer activement si le Comité souhaite faire des recommandations spécifiques sur l'examen de la mise en œuvre des décisions 17.CC à 17.FF.

Coûts directs:

Concernant la décision 17.BB, les contributions du Secrétariat au Programme mondial pour la vie sauvage du FEM pourraient avoir des incidences financières relatives aux voyages du personnel, s'il doit se rendre aux réunions du comité directeur du programme, ainsi qu'aux ateliers pertinents sur la gestion et le suivi des connaissances. En outre, la consultation avec le Secrétariat de la CDB et le Secrétariat du FEM peut aussi susciter des frais de voyage pour le Secrétariat. Une partie de ces frais pourrait être couverte par les fonds d'affectation spéciale général (CTL) et externe (QTL) proposés pour l'Activité 9 KMOS, sur la *Coopération avec les institutions financières et les donateurs pour obtenir un appui financier pour la CITES*.

L'organisation d'une table ronde de donateurs, conformément à la décision 17.EE, aura des incidences financières. Le montant réel nécessaire peut dépendre du lieu de réunion ainsi que de l'organisation d'autres réunions dans le contexte desquelles la table ronde de donateurs pourrait être organisée, avec un montant estimé entre 10 000 et 20 000 USD, si l'on présume que les participants (donateurs) n'auront probablement pas besoin d'aide pour y participer.